

Plan d'action préventive en matière d'énergie

1 - Introduction

Depuis 2004, les CPAS bénéficient de subsides régionaux pour initier des plans d'action préventive en matière d'énergie, précédemment intitulés « plans de guidance sociale énergétique ».

Ils visent à sensibiliser les ménages précarisés à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) pour les aider à réaliser des économies d'énergie sans diminuer leur confort.

2 - Procédure

1. Le CPAS identifie le besoin d'intervention du fonds énergie au cas par cas, une analyse financière des ressources du demandeurs sera effectué par le CPAS.
2. Si une surconsommation dans les factures sont identifiée, une expertise de son logement et une analyse de son mode de consommation sera être initiée par le CPAS.
3. Une évaluation des moyens financiers pour améliorer la situation énergétique sera fait par le CPAS ou en collaboration avec le demandeur.

3 - Type d'intervention

1. Vérification de l'installation électrique dans le logement.
2. Vérification de l'installation de chauffage dans le logement.
3. Audit énergétique (PAE).
4. Achat d'appareils de mesure.
5. Ampoule économique.
6. Ampoule led.
7. Bas de porte.
8. Déshumidificateur – humidificateur.
9. Hygromètre.
10. Isolant de tuyaux.
11. Allume gaz.
12. Minuterie pour boiler électrique.
13. Multiprise avec interrupteur.
14. Panneau de plastique alvéolaire.
15. Isolant parois :
 - Laine de verre.
 - Isolant thermique en panneaux rigides.
 - Laine de verre.
16. Pommeau de douche économique, robinet économique.
17. Programmateur.
18. Réflecteur pour radiateurs et accessoires.
19. Isolation des fenêtres :
 - Tenture ou doublure.
 - Store occultant.
 - Survitrage plastique.
20. Thermomètre.
21. Thermostat, gicleur, vase d'expansion, circulateur, groupe de sécurité.

22. Vanne thermostatique.
23. Extracteur d'air.
24. Remplacement de vitre ou d'un clapet de fenêtre.
25. Porte intérieure en vue de couper les zones de froid entre une pièce chauffée et non chauffée.
26. Luminaire plus économique en vue de supprimer les consommations de stand-by.
27. Calfeutrage et/ou remplacement de boîte aux lettres située dans la porte.
28. Corde à linge et séchoir mécanique.
29. Sac éco pour chasse d'eau.
30. Autre avec accord préalable de l'Administration.